

Depuis ce **1^{er} mars 2026**, le coût de la carte grise atteint un niveau record en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le tarif du cheval fiscal, base du calcul de la taxe régionale d'immatriculation, est désormais fixé à **60 €**, soit le **plafond légal national** autorisé par la loi.

Un plafond légal désormais atteint

La région Sud avait voté à l'automne 2025 une hausse modérée, portant le tarif de **59 € à 60 €** par cheval fiscal à compter de 2026. Cette augmentation, limitée à +1 €, permet toutefois à la collectivité d'atteindre le niveau maximal autorisé par le Code des impositions. Au 1^{er} mars 2026, la Provence-Alpes-Côte d'Azur fait ainsi partie des régions françaises ayant atteint ce plafond, avec notamment la Réunion ou plusieurs régions du nord et de l'ouest du pays.

Une hausse concrète pour les automobilistes

Le prix de la carte grise dépend directement de la puissance fiscale du véhicule. Avec un cheval fiscal à 60 €, la taxe régionale représente désormais :

- 360 € pour un véhicule de 6 CV
- 480 € pour un véhicule de 8 CV
- 600 € pour un véhicule de 10 CV

À ces montants s'ajoutent les taxes fixes nationales (gestion et acheminement). La région PACA se situe désormais **au-dessus de la moyenne nationale**, estimée autour de 50 € par cheval fiscal.

Une fiscalité automobile en hausse partout en France

La hausse azuréenne s'inscrit dans un mouvement national : plusieurs régions ont augmenté leur taxe d'immatriculation en 2026, certaines atteignant elles aussi 60 €. Les régions justifient ces décisions par la nécessité de financer :

- les transports régionaux
- les lycées et la formation
- la transition écologique

Autant de compétences financées en partie par la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Un impact budgétaire direct en PACA

Pour les automobilistes de la Côte d’Azur et de l’ensemble de la région Sud, toute démarche liée à un véhicule (achat, changement de titulaire, importation) devient mécaniquement plus coûteuse. Cette évolution confirme la PACA parmi les régions les plus chères de France pour l’immatriculation automobile.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité